

Modalités de souscription à notre SAS

1) Consulter notre site : soleilcitoyen71.centralesvillageoises.fr

Informations importantes sur les points suivants :

Document d'Information Synthétique -DIS- (fiche que nous avons transmise à l'Autorité des Marchés Financiers- AMF-) avec de nombreux liens, en particulier :

Statuts de la SAS

Gouvernance (de type coopératif : 1 personne = 1 voix)

Coordonnées des responsables et membres fondateurs

Éléments prévisionnels sur l'activité

Tableau d'échéancier de l'endettement sur 5 ans

Formulaire de demande des rapports des organes sociaux à l'attention des Assemblées Générales des derniers exercices

2) Souscrire :

Valeur unitaire de l'action : 100 €

Possibilité de souscrire à titre personnel ou pour des tiers (enfants, petits enfants,...)

Télécharger sur le site le bulletin de souscription (adultes, enfants, collectivités)

Règlement par chèque libellé à l'ordre de « SAS Centrales Villageoises Soleil Citoyen 71 » adressé à **Soleil Citoyen 3, rue Lapin 71460 Genouilly**, accompagné du bulletin de souscription rempli.

3) Justificatifs d'inscription : un double du bulletin de souscription et un état de votre compte à la SAS validés par le président vous sera retourné.

Cette souscription vous permet de participer en tant que membre actif et décisionnaire à la gouvernance de la SAS avec une voix quelque soit le nombre de vos actions

Pour toute question le mail de la SAS est le suivant :

soleilcitoyen71@centralesvillageoises.fr